

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU PLAN REGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOULE PERLIERE EN AUVERGNE-RHONE-ALPES 21 JANVIER 2021, VISIOCONFERENCE

La réunion est animée par Samuel ESNOUF du CEN Auvergne, animateur du Plan Régional d'Actions Moule perlière Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte de la DREAL.

Le présent compte-rendu est basé sur l'ordre du jour de cette réunion et le diaporama présenté en réunion est annexé à ce compte-rendu. L'ensemble de la présentation n'est pas repris ici, seuls les points d'échanges et de discussion sont repris ci-après.

Sont présents : 41 participants

Cyril ANDRE	OFB – SD Cantal
Florence BALEYDIER	DDT Loire
Xavier BARBEAU	DDT Cantal
Joël BEC	ALTER ECO
Laurent BERNARD	SMAT Haut Allier
Sébastien BRET	PNR Livradois-Forez
Dominique BUGAUD	DDT Lozère
Anthony CAPRIO	Saint-Flour Communauté
Julien CHAMBONNIERE	DDT Puy-de-Dôme
Emilie DARNE	EPAGE Loire-Lignon (SICALA 43)
Samuel ESNOUF	CEN Auvergne
Luc FERET	OFB – SD Lozère
Estelle FERRARI	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes SEHN Pôle Nature
Etienne GRES	Communauté de Communes Ambert-Livradois-Forez
Mélanie HILAIRE	FDPPMA 43
Eloïse LEROUX	PNR Millevaches
Angèle LORIENT	PNR Périgord-Limousin
Kilpéric LOUCHE	EPAGE Loire-Lignon (SICALA 43)
Frédéric MARCHAND	DDT Haute-Loire
Alexandre MEGE	DDT Puy-de-Dôme
Guillaume MOIRON	PNR Livradois-Forez
David NAUDON	Limousin Nature Environnement
Frédéric NERI	CEN Occitanie
Stéphane NICOLAS	FDPPMA 43
Gaël OLIVIER	AFB Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes
Pierre-François PREVITALI	Syndicat Mixte Célé Lot médian
Valérie PROUHA	FDPPMA 48
Gwendal RANNOU	OFB – SD Haute-Loire
Céline RIEUTORT	Saint-Flour Communauté
Martin RIZAND	EPAGE Loire-Lignon (SICALA 43)
Thibaut ROSAK	FDPPMA 03
Jonathan RUSSIER	EPAGE Loire-Lignon (SICALA 43)
Fanélie SEYCHAL	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine
Armelle SICART-BONNEFOY	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine
Mallorie SOURIE	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes SEHN Pôle Nature
Pierre TABOURIN	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes SEHN Pôle Nature
Natali TOSTES	PNR Périgord-Limousin
Eva TOUZEAU	DDT Cantal
Agnès TRONCHE	FDPPMA 15
Roland VEROT	OFB – SD Haute-Loire
Sylvain VRIGNAUD	Malacologue indépendant

Sont excusés : Jacques GRIMAUD Conseil Départemental 43 ;, Alain MARTINET Région Auvergne-Rhône-Alpes.

I- Informations sur la mise en œuvre des PNA en Auvergne-Rhône-Alpes et actualités nationales du PNA Mulette perlière(DREAL)

Pierre TABOURIN, DREAL, apporte certaines informations :

- l'animation régionale des PRA est en phase de bilan pour la période 2018-2020 ;
- l'animation régionale des PRA sera prochainement reconduite par la DREAL pour la période 2021-2025, selon des modalités assez similaires à la période précédente, mais avec des ajustements en cours de validation (COPIL annuel, co-animations souhaitées...) ;
- l'animation nationale du PNA Mulette perlière devrait évoluer prochainement avec une réunion du Ministère, des interlocuteurs des DREAL concernées et des animateurs de PRA ou référents régionaux organisée la semaine suivant ce COPIL (27/01) pour aborder la poursuite du PNA, le bilan des actions menées en régions à présenter en commission du Conseil National de Protection de la Nature en avril et les premières modalités d'une animation nationale ;
- la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes s'est portée volontaire pour être DREAL coordinatrice de ce PNA en cas de poursuite au niveau national, l'absence de DREAL coordinatrice était jusque-là un point bloquant pour la mise en œuvre d'une animation nationale du PNA.
- n'a pas évolué depuis le dernier COPIL du 15/01/19 : il n'y a toujours pas d'animation nationale du PNA, mais les choses sont en train d'évoluer car le Ministère va relancer la présentation en CNPN d'un bilan des déclinaisons en régions permettant ensuite d'engager un éventuel nouveau PNA. de plus

Questions :

- Sylvain VRIGNAUD demande si ce futur PNA ne concernera que la Mulette perlière et si d'autres espèces (*Potomida littoralis*, *Unio crassus* ou autres) pourraient bénéficier d'un PNA ?

Oui, il devrait y avoir un PNA concernant uniquement la Mulette perlière.

Pour les autres espèces, le Ministère se pose la question, mais il y a déjà beaucoup de PNA.

II- Bilan de l'animation régionale du PRA Moule perlière en 2020 (CEN)

Un bilan de l'animation régionale du PRA et des actions spécifiques engagées avec l'appui du PRA est présenté pour l'année 2020 (*depuis le dernier COPIL datant du 06/02/20*).

Questions :

- Jonathan RUSSIER, EPAGE LL, demande à qui s'adresser pour accéder aux données mises en ligne sur le portail DATARA ?

La DREAL répond que les données sont accessibles aux ayants droits, services de l'Etat. Elles peuvent être transmises sur demande par la DREAL aux opérateurs locaux.

Pour la Moule perlière, les données sont à ce jour synthétisées par le CEN qui les transmet sur demande aux opérateurs travaillant sur l'espèce.

- Dominique BUGAUD, DDT 48, demande s'il y a eu une diffusion de la Cellule d'Expertise Ouvrages dans d'autres régions ?

Le CEN répond que la Cellule a été présentée à différentes occasions lors de rencontres régionales en Limousin et en Occitanie, comme exemple de retour d'expérience pouvant être déployé ailleurs. Cette Cellule sera poursuivie en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021-2023 avec des financements DREAL confirmés suite au COPIL (mars 2021).

- Une discussion s'engage sur les dérogations « espèces protégées ». Julien CHAMBONNIERE, DDT 63, précise qu'à sa connaissance, dans le Puy-de-Dôme, il n'y a pas eu de dérogation accordée détruisant des individus de moules perlières, ce que le CEN et la DREAL confirment.

III- Retour sur le projet partagé « Moule perlière du Massif central » (CEN)

Le CEN présente l'étude engagée fin 2018 et encore en cours de finalisation pour construire un projet partagé de grande ampleur avec tous les partenaires volontaires à l'échelle du Massif Central, projet « *Moule perlière du Massif central* ».

Après échanges avec de nombreux opérateurs locaux de tout le Massif central, un programme d'actions a été construit en trois volets : connaissances, conservation et communication.

Le contexte global du projet et les actions envisagées dans ces trois volets sont présentés de façon synthétique.

Le programme proposé sera mis en œuvre par 3 opérateurs sur des territoires différents, en collaboration entre eux, avec une valorisation et une diffusion des rendus et des expériences acquises, qui pourront ainsi bénéficier à d'autres opérateurs locaux par la suite.

Ces 3 opérateurs sont le CEN Auvergne, le CEN Occitanie et l'EPAGE Loire Lignon.

Le budget total du programme complet est actuellement estimé à environ 800 000 € sur 3 ans (2022-2024). Les financeurs sollicités seront le Fond européen Massif central, DREAL, Régions, Agences de l'Eau, Départements, et de l'autofinancement des porteurs impliqués.

Remarques :

- L'EPAGE Loire Lignon précise que son projet mobiliserait des financements différents selon la nature des actions à mener.
- David NAUDON, LNE, précise que pour le côté Nouvelle Aquitaine, le projet présentait un fort intérêt mais que les importantes difficultés à mobiliser des financements locaux freinaient la participation potentielle de LNE à ce projet Massif central.

Le projet « *Moule perlière du Massif central* » n'amenant pas de questions particulières de nature à le remettre en cause, les opérateurs concernés et la DREAL le considèrent donc comme validé à travers cette présentation. Les opérateurs œuvreront donc à se mettre en place au mieux dans les mois à venir, pour la période 2022-2024, sous réserve d'une mobilisation possible du Fond européen Massif central sur cette thématique *Moule perlière/espèce PNA*.

IV- Retour sur l'étude « Estimation de la taille de la population de Moule perlière de la Rimeize en Lozère » (Saint-Flour Communauté)

Anthony CAPRIO, Saint-Flour Communauté, présente les principaux résultats de cette étude menée en 2020 sur cette rivière. Pour rappel, cette étude d'estimation de la population a été réalisée dans le cadre d'un projet d'extension importante d'un site Natura 2000 de la Truyère cantalienne pour prendre en compte les populations de moules situées en amont dans une logique plus globale à l'échelle du bassin hydrologique de la Truyère et de ses affluents accueillant encore l'espèce, comme la Rimeize. Ce bassin s'étend en bonne partie en Lozère où il prend ses sources.

Les prospections menées selon la méthodologie d'échantillonnage standardisée « *Generalized Random Tessellation Stratified* » (GRTS) choisie ici font état de 10 800 moules dénombrées sur 93 stations d'environ 200 m² réparties tout au long de la Rimeize, soit une prospection de 10 % de la zone d'étude portant sur la rivière.

Ces résultats permettent d'estimer la population de moules perlières de la Rimeize comprise entre 95 000 et 108 000 individus, ce qui confirme l'intérêt majeur de la Rimeize pour la Moule perlière à l'échelle nationale, pressenti par des premières prospections de la rivière (ONEMA 48, 2011, 2014).

De nombreux participants soulignent la qualité et l'intérêt de cette présentation. Celle-ci soulève de nombreuses petites questions "techniques précises" sur le *chat* de la visioconférence. Ces points sur les prospections menées ne sont détaillés ici, mais ont été précisés par Anthony CAPRIO.

Questions principales :

- Dominique BUGAUD, DDT 48, demande si l'estimation des effectifs de moules perlières à l'échelle nationale ne devrait pas être revue suite à cette étude sur la Rimeize, cette rivière représentant environ un tiers de l'estimation nationale ?

Le CEN répond que l'estimation précédente pour la Rimeize était déjà importante, avec une population d'environ 80 000 individus estimés en 2014 par l'ONEMA 48. Cette nouvelle estimation confirme l'intérêt majeur de la Rimeize qui figure bien parmi les 5 ou 6 populations les plus importantes de France avec l'Arn, le Bès, la Dronne, la Truyère, la Vienne...

- Jonathan RUSSIER, EPAGE LL, pose la question de l'intérêt d'une protection réglementaire, type APPB, au regard de l'importance de la population estimée sur cette rivière ?

La DREAL répond que pour l'instant la démarche engagée est centrée sur la concertation locale pour faire émerger un site Natura 2000 pertinent et validé localement. Selon le résultat final, d'autres outils pourraient être mobilisés si besoin par la suite.

Certains participants soulignent l'importance de bien intégrer l'ensemble de la population dans ce futur site Natura 2000 et de le prévoir suffisant large pour intégrer les problématiques locales si possible à l'échelle du bassin du cours d'eau et de ne pas se limiter uniquement aux berges.

La FDPPMA Lozère indique qu'elle a d'ores et déjà préconisé aux APPMA locales et aux pêcheurs de ne plus pénétrer dans le cours d'eau pour préserver au mieux les moules.

V- L'élevage de moules perlières en France : parlons-en ! (CEN)

En Europe et en France, face au constat d'absence de recrutement de l'espèce sur de nombreux cours d'eau, l'élevage de moules perlières a été testé et développé pour renforcer les populations.

Pour cette présentation, le CEN s'est appuyé sur les informations et les retours d'expériences des deux élevages mis en place en France, en Bretagne et sur la Dronne en Dordogne. Les objectifs de l'élevage, le fonctionnement d'une station d'élevage, les résultats de "production" de juvéniles et les retours d'expériences de réimplantation dans les cours d'eau sont présentés rapidement.

Réflexions principales :

Différents participants soulignent des préalables importants avant de construire un éventuel projet d'élevage pour renforcer des populations de moules perlières :

- avoir ou retrouver des rivières de qualité (qualité d'eau, des sédiments...);
- disposer des informations génétiques pour analyser les filiations entre de populations, pour éviter toute réimplantation de moules vouées à l'échec et tout "mélange" de souches.

Le coût de fonctionnement d'une station d'élevage est un des points importants à considérer dès le projet de station d'autant plus pour une espèce longévive comme le Moule perlière, dont les éventuels renforcements ne seront "visibles" qu'après 15-20 ans d'élevage et de relâcher.

Le PNR Périgord-Limousin précise que le coût de fonctionnement d'une station est d'environ 100 000 € par an. La station de Dordogne a dû être fermée en décembre 2020 faute de moyens de fonctionnement après la fin du programme Life Haute-Dronne. Cette information suscite la désapprobation de certains participants. Le PNR précise que la station avait été prévue pour être "mobile" et pourrait donc être mise à disposition d'un autre projet d'élevage ailleurs.

Pierre TABOURIN, DREAL, conclut cet échange sur l'élevage de moules perlières en constatant une absence de consensus de la communauté scientifique et la persistance de diverses interrogations sur l'intérêt de tels projets pour cette espèce, comme pour d'autres.

En l'absence de questions supplémentaires, la DREAL remercie les participants et clos le COPIL.